

INFORMATION AUX PORTEURS

15/03/2024 – MODIFICATION DE L'APPROCHE EXTRA-FINANCIERE DU FCP « CPR EUROLAND ESG »

Codes ISIN : Part P : FR0010744532 - Part IC : FR0010610758
Part ID : FR0011472687 – Part O : FR0011536663
Part PM : FR0013462462

La société de gestion CPRAM a décidé de préciser l'univers d'investissement de départ du fonds commun de placement « CPR EUROLAND ESG » (« le Fonds) pour une meilleure lisibilité du processus de gestion.

A compter du 15 mars 2024, votre prospectus intégrera la modification suivante :

A partir d'un univers de départ constitué de valeurs cotées dans les pays de la zone euro libellées en euros, de tous secteurs et de toutes capitalisations boursières (minimum 600 millions de dollars à l'achat), l'équipe de gestion sélectionne de manière quantitative les valeurs admises en portefeuille.

en lieu et place de

La politique d'investissement est fondée sur une sélection systématique des titres permettant de retenir environ entre 100 et 200 titres au sein d'un univers de départ élargie par rapport à la composition de son indice de référence. La stratégie d'investissement privilégie la recherche d'une performance supérieure à celle de l'indice de référence tout en intégrant des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible.

Les autres caractéristiques du Fonds demeurent inchangées.

La documentation réglementaire du Fonds sera modifiée en conséquence.

Ce changement n'implique aucune démarche spécifique de votre part et est sans incidence sur le profil de risque de votre support de placement.

Cette modification ne nécessite pas l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les Documents d'Informations Clés (DIC) et le prospectus actualisés du Fonds seront disponibles à compter du 15/03/2024 sur le site internet www.cpram.com.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

La Direction